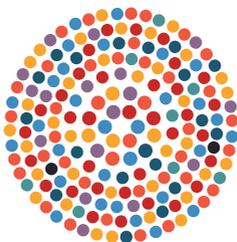


# POUR UNE TRANSITION **INCLUSIVE**

Feuille de route de l'offre de service





- Le projet associatif 2018-2023 “Pouvoir d’agir, pouvoir choisir” d’APF France handicap repose sur une approche par les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

- Il impulse une démarche de responsabilité environnementale, sociale et économique et engage l’association sur la voie de l’innovation sociale et technologique afin de développer l’inclusion et la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. Il s’inspire de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) qui promeut leur pleine participation sociale.



Pour atteindre ces objectifs, un processus dynamique est nécessaire, devant conduire graduellement et définitivement à une société ouverte à tous.

**Actrice de cette dynamique, APF France handicap s'est engagée dans une transition inclusive** : pour cela, l'association œuvre à la transformation de son offre de service en direction des personnes et à l'évolution progressive des pratiques. **En parallèle, elle attend de la part des pouvoirs publics, une mobilisation et un accompagnement forts** pour un changement profond de société et de regard, un véritable changement de paradigme concernant le traitement social du handicap.

**L'offre de service d'APF France handicap se veut innovante, souple et évolutive en continu.** Elle développe des réponses personnalisées articulant outils, actions, prestations et dispositifs. Ces derniers peuvent être médico-sociaux ou de droit commun, individuels ou collectifs. Ils concourent au "pouvoir d'agir, pouvoir choisir" des personnes en situation de handicap et de leurs proches. **L'objectif est de proposer "des établissements et services autrement".**

**L'offre de service s'enracine dans les droits fondamentaux et met notamment l'accent sur la participation des personnes et de leurs proches à la conception et l'évaluation de cette offre d'accompagnement.**

**La présente feuille de route formalise la façon dont APF France handicap se positionne comme actrice engagée de cette transition inclusive en mobilisant l'ensemble des parties prenantes (professionnel.le.s, usager.ère.s, adhérent.e.s) tant au sein de ses établissements et services médico-sociaux qu'au sein de ses délégations.**





# 01.

## **CONDUIRE** **LA TRANSITION INCLUSIVE :**

Un engagement fondé sur les droits des personnes

Il s'agit de répondre aux attentes et aspirations des personnes et de leurs proches pour assurer l'effectivité de leurs droits fondamentaux. Cela nécessite un certain nombre de conditions de réussite que les pouvoirs publics doivent garantir.

## 01.1 L'offre de service soutient le "pouvoir d'agir, pouvoir choisir" des personnes en situation de handicap et de leurs proches

Pour mettre en œuvre les droits fondamentaux et permettre la réalisation des choix et aspirations de chacun.e, l'offre de service doit pouvoir proposer un accompagnement adapté en s'appuyant sur l'autodétermination et la participation des personnes.

### ● L'offre de service doit être un levier au service de l'autodétermination des personnes

S'autodéterminer, c'est **pouvoir choisir** pour soi, **être acteur.rice de sa propre vie** : disposer d'informations lisibles, nécessaires à la prise de décision, les comprendre, les relier à ses aspirations et pouvoir exprimer ses choix. C'est **être éventuellement accompagné.e dans ses prises de décision** par des moyens adéquats.

S'autodéterminer, c'est aussi **pouvoir choisir sans être restreint.e** aux seules prestations accessibles sur son bassin de vie et donc, de pouvoir disposer de réponses plurielles.

S'autodéterminer, c'est enfin **pouvoir essayer, changer d'avis** mais *in fine* être soutenu.e et sécurisé.e dans ses choix et aspirations.

### ● L'offre de service doit garantir la participation des personnes

Participer, c'est **pouvoir agir sur son environnement**, co-construire l'organisation des réponses d'accompagnement et contribuer à leur évaluation. C'est s'exprimer sur la qualité de vie ressentie et l'efficacité des accompagnements, faire valoir son point de vue, son expertise d'usage.

C'est **interagir à égalité** avec d'autres acteur.rice.s, prendre part à la vie de la Cité y compris démocratique, comme tout citoyen.ne ; c'est être socialement reconnu.

La participation implique que la parole de la personne soit sollicitée et prise en compte. **Cette expression doit pouvoir être accompagnée de manière adaptée.**

## ● Ces objectifs sont ambitieux et induisent notamment de :

- considérer la transition inclusive de l'offre de service comme une **"brique" dans la construction d'une société inclusive** (prérequis : effectivité des droits fondamentaux, accessibilité/conception universelles...);
- **mobiliser toutes les communautés d'acteur.rice.s**, sur tous les territoires, dans toutes les dimensions de la vie (éducation, formation, emploi, vie sociale, familiale, etc.);
- **rendre l'ensemble du réseau d'APF France handicap** (mouvement, secteur médico-social, entreprises adaptées, siège, etc.) **moteur de cette transition.**

## 01.2 Les conditions d'une transformation de l'offre de service pour accompagner une transition inclusive

La réussite de cette transformation requiert le développement de politiques publiques obéissant à des conditions incontournables.

### ● Garantir la participation à la société à égalité avec les autres

Garantir le "pouvoir d'agir" et le "pouvoir choisir", c'est transformer la société elle-même *via* des politiques publiques efficaces, mobilisant tous les acteurs, pour :

- **lever les obstacles physiques, culturels et organisationnels** dans tous les domaines (emploi, logement, éducation, santé, transports, culture, citoyenneté, numérique...);
- **permettre l'accès à une information fiable, lisible et adaptée** ;
- **garantir un niveau de ressources décent** et une **compensation intégrale** des conséquences du handicap ;
- **lutter contre le non-recours aux droits.**

## ● Garantir l'accès à une offre de service adaptée à chacun

Cette condition revêt deux dimensions :

- veiller à un accès équitable, financier et géographique à une offre plurielle et adaptée ;
- développer une offre de service graduée, évolutive, en contenu comme en intensité, permettant à chacun.e de choisir entre plusieurs types de prestations en réponse à ses aspirations et besoins d'accompagnement.

## ● Mettre en œuvre les conditions de la réussite

Le développement de cette offre de service nécessite une volonté politique forte, au local et au national, pour :

- mobiliser sans relâche tous les acteur.rice.s institutionnel.le.s ;
- faire évoluer les dispositifs législatifs, réglementaires et financiers afin de soutenir l'innovation et permettre l'individualisation des réponses ;
- co-construire des politiques publiques avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les personnes concernées.



La réussite de cette transformation de l'offre nécessite également de se garder de certaines dérives afin que cette transition inclusive ne s'effectue pas au détriment des personnes :

- la transition inclusive ne doit pas conduire à substituer la solidarité familiale à celle nationale ;
- la transition inclusive ne doit pas se traduire par une précarisation des personnes et de leur entourage ni par une limitation des choix du fait de ressources insuffisantes ;
- la transition inclusive ne peut être pilotée par la recherche systématique d'économies budgétaires ;
- la transition inclusive ne peut se traduire par un appauvrissement de l'offre de service : à chaque fois que l'on met fin à une offre de service, une autre répondant aux mêmes besoins doit la remplacer.



# 02.

## LA TRANSITION INCLUSIVE DE L'OFFRE DE SERVICE D'APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap est engagée depuis plusieurs années dans la transition inclusive de son offre de service : dispositifs d'habitat inclusif, soutien et diffusion de l'innovation, multiplication de projets inclusifs par les délégations, développement d'une approche par les droits, accompagnement vers et dans l'emploi... Autant d'illustrations de l'investissement de l'association qui participe également activement au déploiement des politiques publiques (réponse accompagnée pour tous, territoires 100 % inclusifs...).

**Pour amplifier ce mouvement, l'association se fixe quatre objectifs stratégiques.** Ils visent à garantir, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, l'effectivité de leurs droits fondamentaux, l'égalité des chances, la participation et l'ouverture à la société.

**Ces objectifs mobilisent, bien entendu, l'ensemble des établissements et services médico-sociaux mais aussi les délégations** d'APF France handicap avec des moyens d'intervention de nature différente.



## 1 Objectif stratégique

---

Co-construire la transition inclusive avec les personnes et faire reposer l'animation de l'offre de service, médico-sociale ou non, sur une approche par les droits

- **Développer des outils et services d'information et d'accompagnement** afin de permettre aux personnes et à leurs proches d'être acteur.rice.s des décisions les concernant.
- **Permettre la montée en compétences des personnes** par des prestations de formation, d'aide à la prise de décision, à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets dans une logique de "droit au savoir".
- **Favoriser systématiquement l'expression de la parole** par tous moyens de communication et prendre en compte l'expertise de la personne et de ses proches **pour co-construire et évaluer** les accompagnements qui la/les concernent.
- **Développer des dispositifs de mesure de la satisfaction** de la personne (qualité de vie ressentie) même pour les accueils complexes.
- **Faire vivre et évaluer le dispositif de médiation** en établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour garantir les droits de la personne.





## Objectif stratégique

2

Mettre en place une offre médico-sociale modulable pour permettre une gradation des réponses

- Favoriser un pilotage global de l'offre de service *via* des contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au périmètre le plus large possible pour ne pas disperser le potentiel de transformation.
- Promouvoir une organisation de l'offre de service en "dispositif" et le développement de réponses dites "modulées" pour rester au plus près des attentes de la personne.
- Requestionner systématiquement, à la faveur des CPOM, la notion "d'établissement" :
  - en proposant à l'intérieur de celui-ci l'accès aux mêmes opportunités que celles existant à l'extérieur pour tout un chacun ;
  - en privilégiant la notion de "prestation".
- Analyser l'impact des transformations sur les métiers et conditions de travail pour soutenir les professionnels (accompagnement, formation, changement de posture...).
- Développer une culture de l'évaluation de l'efficacité de nos actions pour orienter l'évolution de l'offre de service.

Renforcer la capacité d'APF France handicap à agir pour le développement d'un environnement inclusif en s'appuyant notamment sur le mouvement (délégations, instances nationales)

- **Affirmer la place privilégiée des délégations dans la lutte contre l'isolement** des personnes en situation de handicap (accès à la culture, aux sports, au numérique, aux loisirs et vacances).
- **Renforcer les complémentarités internes** autour de la définition d'une offre de service inclusive mobilisant les professionnels du médico-social et l'ensemble du mouvement.
- **Ancrer notre offre de service sur des partenariats** pour accroître et renforcer notre expertise et notre capacité d'action.
- **Partager notre expertise** en positionnant APF France handicap comme actrice ressource des territoires.
- **Promouvoir une couverture géographique homogène** de l'offre de service pour s'assurer de l'existence de réponses de proximité, médico-sociales ou non.
- **Porter localement et nationalement les besoins de transformation** de l'environnement institutionnel, juridique et sociétal.
- **Construire les outils et dispositifs permettant au mouvement d'être acteur** de cette transition inclusive : plateforme d'accès aux droits, label ACCEV, dispositif APF Lab...

Innover pour s'adapter en continu aux attentes et besoins

- **Construire et développer des services et dispositifs innovants** au service de l'inclusion (dispositifs d'habitats accompagnés en complément de la programmation de places en SAVS/Samsah, politique de l'emploi comprenant Ésat, EA et milieu ordinaire, soutien à la parentalité, etc.).
- **Mobiliser les acteur.rice.s de l'innovation numérique et technologique** en faveur des parcours de vie en développant notamment de nouvelles formes d'e-inclusion.
- **Inscrire nos réflexions dans les évolutions sociétales** dont celles de l'économie sociale et solidaire, en portant une attention particulière à la recherche de nouveaux modes de financement mais également en inscrivant nos actions dans la prise en considération de nos empreintes sociales, économiques et environnementales qui constituent le socle du développement durable.



● Documents de référence ●

Projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir"

Feuille de route "Une réponse accompagnée pour tous"

Le projet d'APF France handicap pour la personne polyhandicapée  
et sa famille : citoyens dans une société inclusive

Documents disponibles sur : [apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)



17 boulevard Auguste Blanqui

75013 Paris

Tél : 01 40 78 69 00

[apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)